

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2022 à 18h30

### COMPTE RENDU DE SEANCE

### VALANT PROCES-VERBAL

**Conseillers municipaux présents :** Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Valérie CLAIN, Christine FAVIER, Sébastien PUGET, Jean-Yves BOUILLOUX

**Excusés :** Michel BRUNET (procuration à Françoise PIRAT), Johana VEYRAT (procuration à Jean-Yves BOUILLOUX), Aurélie CHARDARD (procuration à Sébastien PUGET)

**Absents :** Delphine LAVIGNE

**Date de la convocation :** le 31 mars 2022

**M. le Maire, Michel BRUNET, étant absent pour raison de santé, Yves BERNARD, 1<sup>er</sup> adjoint, préside la séance.**

#### **1. Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Valérie CLAIN secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2022.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 3 mars 2022.

## Délibérations :

1. Ex-logements des écoles : régularisation,
2. Association la Grange aux Parapluies : demande de mise à disposition de la salle des fêtes dans les mêmes conditions que les associations communales,
3. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Platières 2,
4. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Platières 2,
5. Affectation du résultat 2021 du budget annexe Platières 2,
6. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Champ de la Jeanne,
7. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Champ de la Jeanne,
8. Affectation du résultat 2021 du budget annexe Champ de la Jeanne,
9. Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe Champ de la Jeanne,
10. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Actions commerces,
11. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Actions commerces,
12. Affectation du résultat 2021 du budget annexe Actions commerces,
13. Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe Actions commerces,
14. Approbation du compte de gestion 2021 du budget communal,
15. Approbation du compte administratif 2021 du budget communal,
16. Affectation du résultat 2021 du budget communal
17. Attribution des subventions 2022 aux associations communales et organismes extérieurs,
18. Vote des taux des taxes directes locales 2022,
19. Approbation du budget primitif 2022 du budget communal,
20. DIA.

Questions diverses

---

### 1 - Ex-logements des écoles

---

M. Yves BERNARD rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, lors de sa séance du 3 mars 2022, a attribué les marchés aux entreprises sélectionnées pour réaliser les travaux des ex-logements des écoles.

Il indique que suite à des modifications sur le devis du lot Plomberie-chauffage-sanitaire, il conviendrait de faire valider ce nouveau montant. Pour rappel, le montant du lot Plomberie-chauffage-sanitaire s'élevait à 22.077,02 € HT.

Le nouveau montant des travaux est de 20.956,51 € HT.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- **Attribue** à l'entreprise Cordenod-Darbon le lot plomberie-chauffage-sanitaire pour un montant total de 20.956,51 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

---

## 2 - Association la Grange aux Parapluies : demande de mise à disposition de la salle des fêtes dans les mêmes conditions que les associations communales

---

M. Yves BERNARD informe l'assemblée d'un courriel reçu de l'association La Grange aux Parapluies, dont l'Espace de Vie Sociale (EVS) est domicilié à Saint-Julien-sur-Reyssouze.

Ces derniers ont la volonté de déployer le dispositif EVS plus largement sur le territoire de l'ancien canton de Saint-Trivier-de-Courtes. A ce titre, ils souhaiteraient pouvoir bénéficier, pour la location de la salle des fêtes le lundi 30 mai de 16h à 23h, du tarif applicable aux associations communales, à savoir la gratuité de la salle des fêtes.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- **Accepte** la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'association la Grange aux Parapluies, pour le lundi 30 mai 2022.

---

## 3 - Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Platières 2

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe des Platières 2, émis par le Trésor Public.

---

## 4 - Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Platières 2

---

Le Conseil municipal, sans la présence de M. le Maire, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe des Platières 2, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année, et qui s'établit comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses 72.533,42 €

Recettes 33.652,50 €

### **Investissement**

Dépenses 0,00 €

Recettes 51.893,77 €

**Reports de l'exercice 2020 :**

En recette de fonctionnement (002) : 0.71 €  
 En dépense d'investissement (001) : - 51 893,77 €

---

## 5 - Affectation du résultat 2021 du budget annexe Platières 2

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de l'année 2021 du budget annexe des Platières 2 et leur affectation pour 2022, comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-51 893,77 €		51 893,77 €			0,00 €
				Recettes		
FONCT	0,71 €		-38 880,92 €			-38 880,21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Report en investissement sur le 001	0,00 €
Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	-38 880,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

---

## 6 - Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Champ de la Jeanne

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe du Champ de la Jeanne, émis par le Trésor Public.

---

## 7 - Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Champ de la Jeanne

---

Le Conseil municipal, sans la présence de M. le Maire, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du Champ de la Jeanne, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année, et qui s'établit comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses	648.951,53 €
Recettes	614.588,44 €

### **Investissement**

Dépenses	482.394,58 €
Recettes	604.804,55 €

### **Reports de l'exercice 2020 :**

En recette de fonctionnement (002) :	211.264,66 €
En dépense d'investissement (001) :	-239.432,13 €

---

## 8 - Affectation du résultat 2021 du budget annexe Champ de la Jeanne

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de l'année 2021 du budget annexe du Champ de la Jeanne et leur affectation pour 2022, comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-239 432,13 €		122 409,97 €			-117 022,16 €
				Recettes		
FONCT	211 264,66 €		-34 363,09 €			176 901,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>59 879,41 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		-117 022,16 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		176 901,57 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

## 9 - Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe Champ de la Jeanne

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif annexe 2022 du Champ de la Jeanne qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	493 791 €	493 791 €
<b>Section d'investissement</b>	467 088 €	467 088 €
<b>TOTAL</b>	960 879 €	960 879 €

---

## 10 - Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Actions commerces

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe Actions commerces, émis par le Trésor Public.

---

## 11 - Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Actions commerces

---

Le Conseil municipal, sans la présence de M. le Maire, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Actions commerces, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année qui s'établit comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses	12.769,83 €
Recettes	62.541,08 €

### **Investissement**

Dépenses	203.904,39 €
Recettes	40.836,68 €

### **Reports de l'exercice 2020 :**

En recette de fonctionnement (002) :	0 €
En dépense d'investissement (001) :	-12.311,61 €

---

## 12 - Affectation du résultat 2021 du budget annexe Actions commerces

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de l'année 2021 du budget annexe Actions commerces et leur affectation pour 2022 comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 60 786,00 €		
INVEST	-12 311,61 €		-163 067,71 €	438 070,00 €		201 904,68 €
FONCT	7 466,68 €	7 466,68 €	49 771,25 €	Recettes		49 771,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>49 771,25 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		-175 379,32 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		49 771,25 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

### 13 - Approbation du budget primitif 2022 du budget annexe Actions commerces

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif annexe 2022 Actions commerces, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	88 473 €	88 473 €
<b>Section d'investissement</b>	935 380 €	935 380 €
<b>TOTAL</b>	1 023 853 €	1 023 853 €



---

## 14 - Approbation du compte de gestion 2021 du budget communal

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget communal, émis par le Trésor Public.

---

## 15 - Approbation du compte administratif 2021 du budget communal

---

Le Conseil municipal, sans la présence de M. le Maire, approuve le compte administratif 2021 du budget communal, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année, et qui s'établit comme suit :

### **Fonctionnement**

Dépenses	791.921,35 €
Recettes	980.392,45 €

### **Investissement**

Dépenses	312.960,51 €
Recettes	312.488,55 €

### **Reports de l'exercice 2020 :**

En recette de fonctionnement (002) :	481.930,07 €
En dépense d'investissement (001) :	-37.683,38 €

---

## 16 - Affectation du résultat 2021 du budget communal

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de l'année 2021 du budget communal et leur affectation pour 2022 comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-37 683,38 €		-471,96 €	Dépenses		-45 980,34 €
				77 825,00 €		
FONCT	496 617,55 €	14 687,48 €	188 471,10 €	70 000,00 €		670 401,17 €
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>670 401,17 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		45 980,34 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Report en investissement sur le 001		-38 155,34 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		624 420,83 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

## 17 - Attribution des subventions aux associations communales et organismes extérieurs

M. Yves BERNARD propose à l'assemblée d'attribuer les subventions sollicitées par les associations communales comme suit :

ANCIENS D'A.F.N.	50 €
COMITE D'ENTRAIDE	700 €
CROIX ROUGE	250 €
LES AMIS DE LA FANNY/ FONCTIONNEMENT	360 €
SOCIETE MUSICALE LA HAUTE BRESSE/ FONCTIONNEMENT	800 €
TENNIS ENFANT	655
FC BRESSE NORD	800 €
COMITE DES FETES	1 500 €
FARANDOLE DES MOTS	50 €
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE	300 €
TRIVIDANSE	50 €
<b>Organismes autres :</b>	
Chambre des métiers et de l'artisanat	50 €
BTP CFA de Bourg en Bresse	100 €

CECOF Ambérieu	50
MFR Hauteville	50
30 Millions d'amis (attribution par délibération 2022-004)	875 €
<b>Total accordé</b>	<b>6 640 €</b>
<i>Réserve</i>	<i>240 €</i>
<b>Subventions aux associations intercommunales</b>	<b>44 120 €</b>
<b>Total Affecté au budget en 2022</b>	<b>51 000 €</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les montants de subventions communales pour l'exercice 2022 ci-dessus exposés.

---

## 18 - Vote des taux des taxes directes locales 2021

---

M. Yves BERNARD rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient, depuis l'année 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Ain, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 13,97 %.

Il rappelle qu'en 2021, le conseil a décidé de ne pas appliquer de hausse des taxes directes locales, à savoir :

- Pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties : ce taux était égal à 29,45 % correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune reconduit pour 2021 (15,48 %) et du taux 2020 du département (13,97 %),
- Pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : ce taux n'a pas été impacté par la réforme de la fiscalité locale directe et a été reconduit à 43,11 %.

M. Yves BERNARD propose de ne pas changer les taux de taxe pour l'année 2022.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de taxes directes locales de 2021 pour l'année 2022, à savoir :*

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,11 %

---

## 19 - Approbation du budget primitif 2022 du budget communal

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2022, qui s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 811 494 €	1 811 494 €
<b>Section d'investissement</b>	692 696 €	692 696 €
<b>TOTAL</b>	2 504 190 €	2 504 190 €

---

## 20 - DIA

---

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment concernant les déclarations d'intention d'aliéner :

<b>Parcelles</b>	<b>Rue</b>	<b>Décision</b>
C287	Grande rue	Pas de préemption

### Questions diverses

M. Yves BERNARD informe l'assemblée du recrutement d'un agent technique saisonnier, à compter du lundi 11 avril jusqu'au 30 septembre 2022

La séance est levée à 20h15